



# Flash infos

Octobre 2023

*Nous voilà de retour avec le nouveau flash infos 2023, afin de vous tenir informés de l'actualité de notre commune.*

*Nous sommes heureux d'avoir retrouvé une vie normale après ces années Covid. Vœux, cérémonies et animations d'Arouër ont repris leur cours.*

*Comme habituellement, vous trouverez dans ce bulletin les chiffres du budget, les principales décisions du Conseil Municipal, les projets, l'état civil, les manifestations et les diverses informations pratiques et utiles agrémentées de quelques photos souvenir.*

*Cette année, nous avons la satisfaction d'avoir pu conserver deux classes dans notre école. Pour le bien-être des élèves et du personnel éducatif, nous avons investi dans un nouveau mode de chauffage, qui permettra également de diminuer les dépenses énergétiques de la commune.*

*Suite à l'étude menée par l'ONF, nous pourrons attribuer des lots de bois en décembre.*

*Alain BORDE*



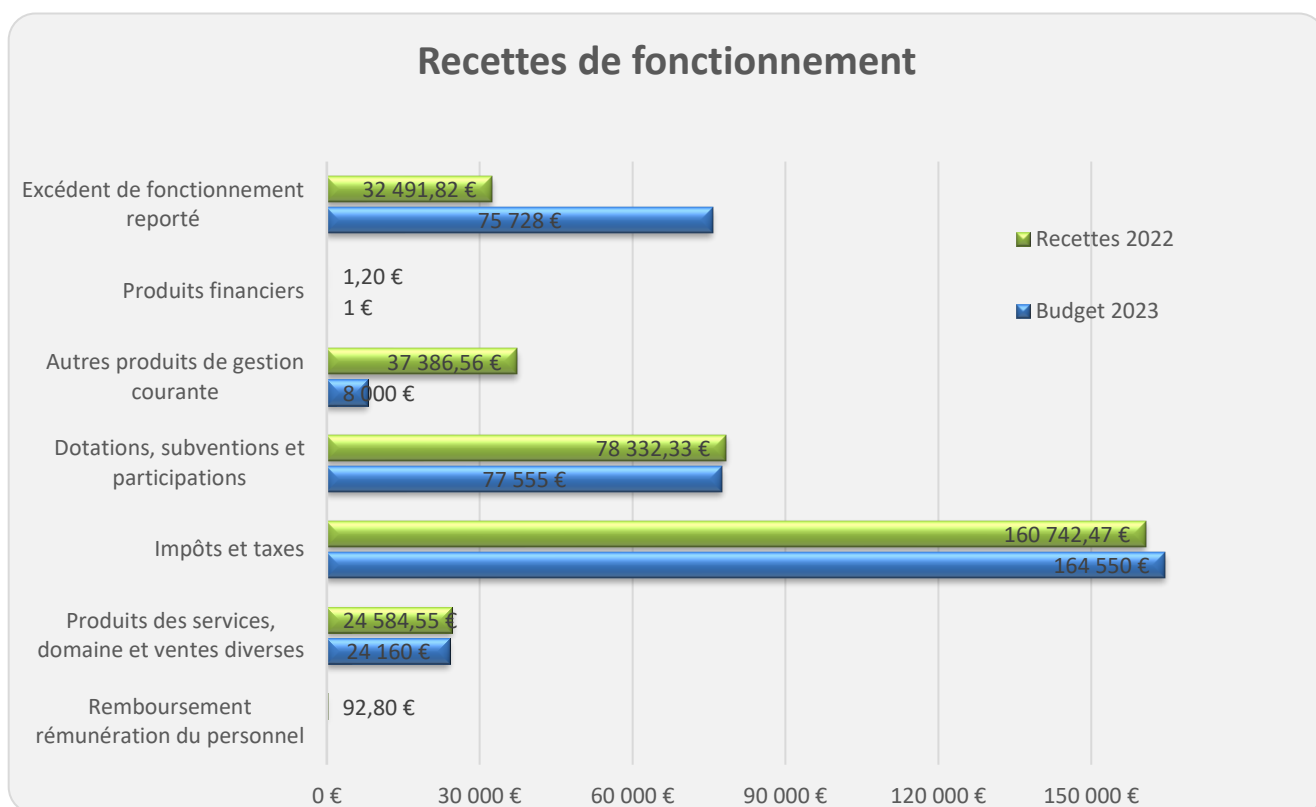
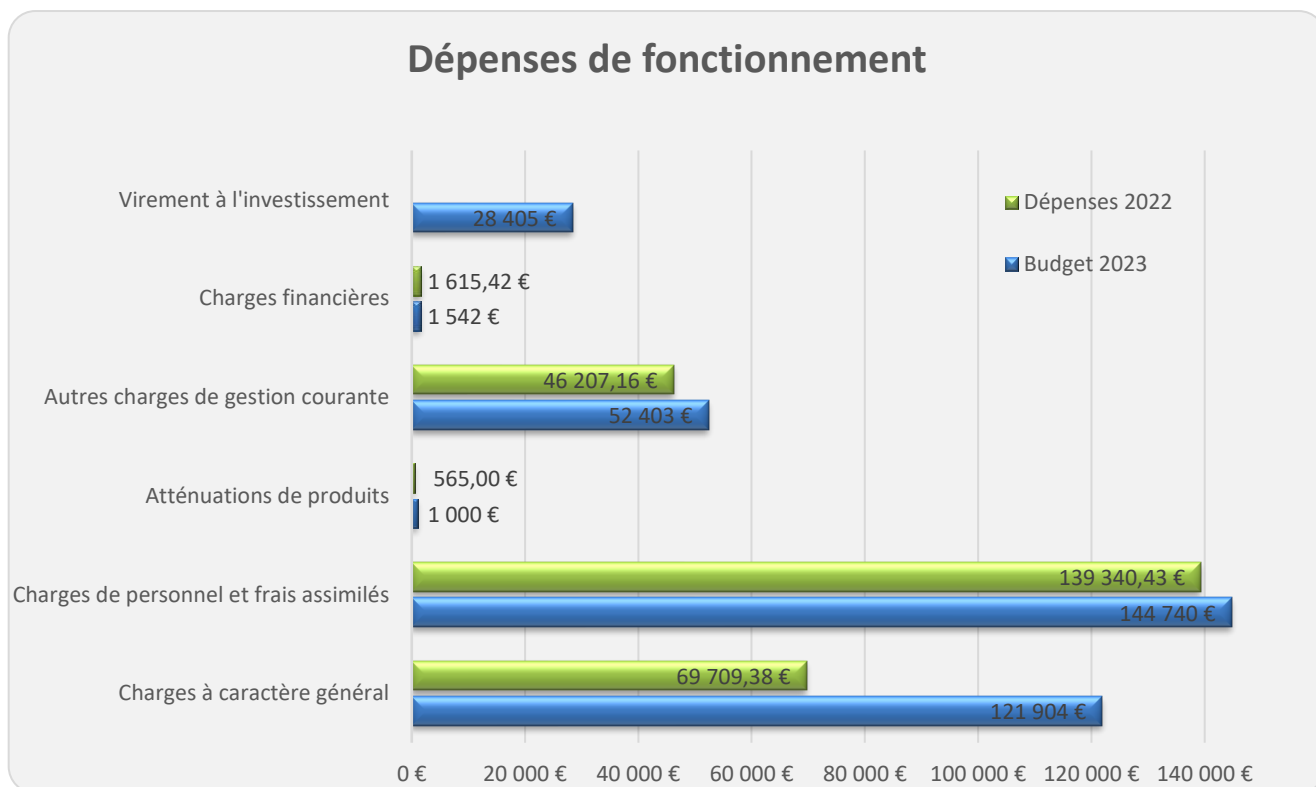
*Budget et  
travaux*

*Actualités*

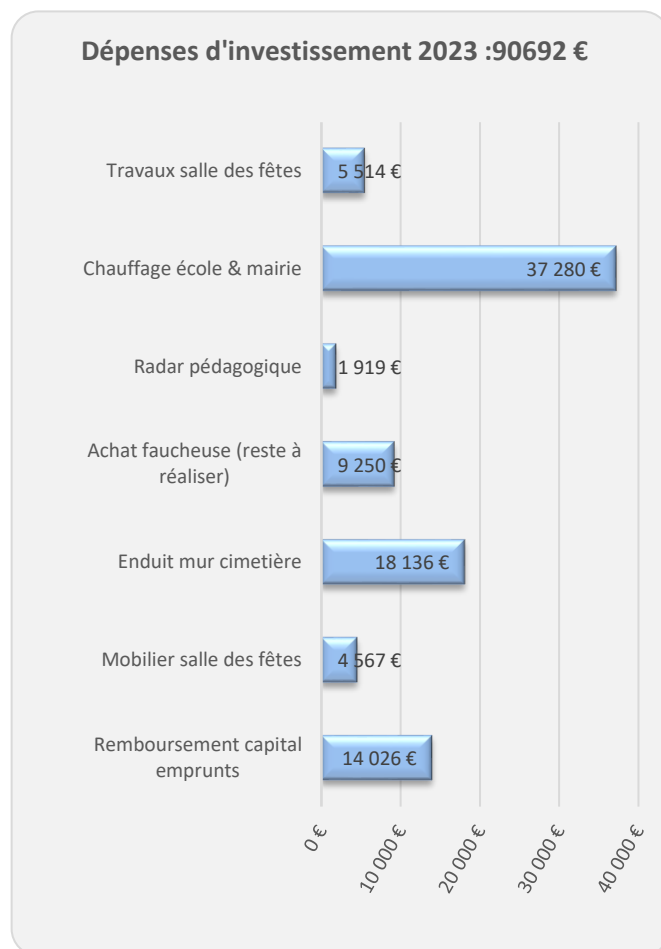
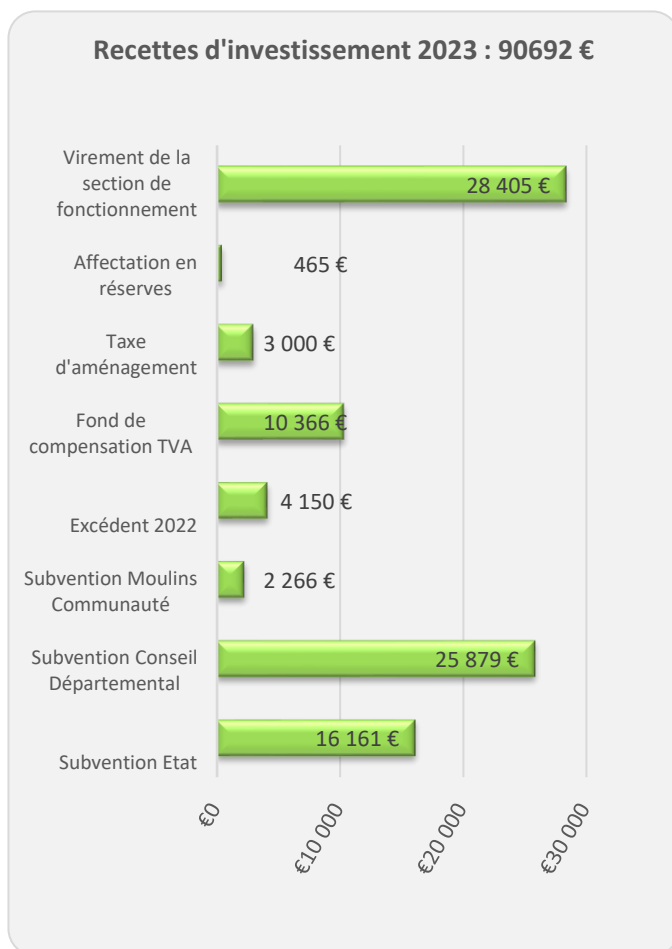
*Associations*

# Budget 2023

## Budget de fonctionnement



## Budget d'investissement



### Budget primitif 2023 - Locaux commerciaux

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2023 des locaux commerciaux qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- 10 647 Euros pour la section de fonctionnement
- 10 207 Euros pour la section d'investissement

## Principales décisions du Conseil Municipal

### Taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2023 :

- Taxe foncière (bâti) 37,15%
- Taxe foncière (non bâti) 31,19%

### Les projets en cours et à l'étude

D'ores et déjà plusieurs travaux sont terminés :

- La réfection d'une partie du mur du cimetière et le remplacement d'une noue sur la toiture de la salle des fêtes. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Pierre BONNET.
- Le rafraîchissement des peintures de la salle des fêtes, réalisé par l'Entreprise NICAISE.



- Compte tenu de la hausse importante du coût des énergies, le Conseil Municipal a décidé de remplacer le mode de chauffage de l'école et de la Mairie. Des pompes à chaleur ont donc été installées. Cette modification permettra également de rafraîchir les locaux lors de la période estivale.

Un panneau LED va être installé devant la Salle des Fêtes par le Conseil Départemental de l'Allier. Il diffusera les informations départementales et communales.

Un radar pédagogique, similaire à celui installé route de Villeneuve-sur-Allier sera implanté route de Dornes.

Le projet de City Stade est quant à lui reporté et sera probablement réalisé en 2024.

Le Conseil Municipal a décidé d'abandonner les procédures d'acquisition du terrain qui devait permettre l'installation d'un hangar photovoltaïque.

La commune a adhéré au contrat "Reconquête centre-ville centre-bourg", incluant un plan d'actions sur 5 ans. Ce contrat vise à planifier les prochains investissements et doit permettre de bénéficier de diverses subventions.

Face à la très faible utilisation de l'application Intramuros seule l'application PanneauPocket est conservée.

La loi demande aux communes de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables pour le mois de novembre 2023. Lors d'une réunion de présentation de cette loi, les élus ont clairement exprimé au Secrétaire Générale de la préfecture que ce délai était impossible à tenir. Le report au second semestre 2024 a été demandé.

## Etat civil

### Du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2023

#### *Naissances :*

- 22/11/2022 : NOGUIER Marius Jean Martin
- 31/12/2022 : KRATZ Mayline Jeanne Louise
- 16/01/2023 : RENE-CORAIL Thyam
- 19/06/2023 : RAMPON Line et Léo
- 21/08/2023 : BARBAT Lana

#### *Mariages :*

- 24/09/2022 : MARQUES Joao Manuel et QUARANTA Florence
- 05/08/2023 : de MULLOT de VILLENAUT Camille et DU HAMEL DE FOUGEROUX Edouard

#### *Décès :*

- 15/01/2023 : BEAUFILS Denise
- 24 /05/2023 : JACQUEMOND-COLLET Alice Marie

## Secteur enfance

### *Ecole primaire*

Au printemps 2023, nous avons craint une nouvelle fermeture de classe qui heureusement n'a pas été confirmée. Malgré le départ de deux fratries, l'effectif reste stable puisque nous avons

eu 4 nouvelles inscriptions pendant l'été. Nous accueillons donc vingt-cinq enfants.

Pour la deuxième année, la direction de l'école est assurée par Madame BONNEAU qui reçoit





les élèves du Cours Élémentaire et du Cours Moyen. Madame MAYOGE s'occupe des plus jeunes : Maternelles et Cours Préparatoire. Deux employées communales se partagent l'accompagnement de cette classe.



Si le mois de septembre rime avec rentrée scolaire, cette année, il rime également, avec fortes chaleurs. Soucieuse des conditions d'accueil des enfants et de la gestion des dépenses énergétiques, l'installation d'une pompe à chaleur, votée au printemps par le Conseil Municipal, a été réalisée pendant les vacances. La climatisation de l'école est particulièrement appréciée ces jours... et en fait une des rares écoles primaires de l'Allier où la température se maintient à 23° !

L'équipe enseignante se mobilise déjà pour de nouveaux projets pour lesquels, au niveau municipal, nous collaborerons en essayant de



faciliter leurs mises en œuvre. Parents, nous vous invitons à soutenir les efforts de la collectivité et faire que l'école d'Aurouër soit une école où il fasse bon vivre !

### ***Périscolaire***

L'équipe périscolaire est constituée de trois agents:

- Ouïdad ISTEMBOULI et Elodie VINCENT qui se partagent également l'accompagnement de la classe de Madame MAYOGE
- Valérie BERGER, plus spécifiquement attachée au service de restauration scolaire.

Une quatrième personne, Jeannine LECOMTE vient, quelques heures, en renfort au niveau du ménage, voire du restaurant scolaire.

Afin que les normes d'encadrement soient pleinement respectées, nous avons opté pour un complément de formation BPJEPS pour Ouïdad ISTEMBOULI. De ce fait, elle sera absente à plusieurs reprises et son remplacement sera assuré grâce à la disponibilité des trois autres agents, nous les en remercions.

L'accueil est ouvert, les jours d'école, dès 7 h le matin et jusqu'à 19 h le soir, si nécessaire. Une inscription préalable est indispensable pour la qualité de l'encadrement, le bon fonctionnement des activités et une maîtrise des coûts. Nous demandons aux parents d'être particulièrement attentifs à ce point.

La restauration scolaire est toujours confiée à SOGIREST. Le contexte économique actuel a amené cette société à très fortement augmenter son coût de fourniture (13%). Le Conseil Municipal a choisi d'absorber la majeure partie de cette



augmentation et de ne réévaluer le tarif du repas que modestement.

## Lots de bois



En ce début d'année l'ONF a mené une étude sur la santé de notre forêt. Bien que la forêt soit affectée par les différentes sécheresses de ces dernières années, il sera possible d'exploiter 3 parcelles cette saison.

**Très régulièrement nous constatons des dépôts sauvages de déchets de toutes sortes : sacs de couches, bouteilles, canettes, déchets verts...**

**Ces déchets n'ont pas leur place dans la forêt !**

**Il faut savoir que les résidus de taille peuvent véhiculer des maladies qui mettront à mal la santé de nos arbres déjà très éprouvés par les conditions climatiques.**

**Rappel :** Il n'y aura plus de distribution de feuille pour les inscriptions au tirage des lots de bois. Il appartient aux personnes qui souhaitent bénéficier d'un lot de bois de s'inscrire à la Mairie **avant le 10 novembre 2023.**

## Cérémonies

### *Départs en retraite*

Il était temps ! Après deux années de restriction "Covid", nous avons enfin pu organiser un pot de départ pour Viviane et Dominique afin de les remercier et leur témoigner notre reconnaissance pour leur collaboration et dévouement au service de notre école.



Collègues, amis et parents d'élèves sont venus nombreux partager ce moment de convivialité. Nous leur souhaitons une longue et paisible retraite ainsi que le meilleur pour les années à venir.



## Recensement 2024

Une nouvelle campagne de recensement de la population va se dérouler en tout début d'année prochaine.

### *Déroulement :*

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site "Le-recensement-et-moi.fr". Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements à recenser.

Le respect de la confidentialité des données par tous les acteurs de la collecte est prescrit par la loi.

## La Saboterie

Nous avons plusieurs repreneurs potentiels. Chaque demande est évaluée par le Conseil Municipal. Nous espérons une réouverture très prochaine.

## Assainissement individuel (SPANC)

### *Pourquoi vidanger régulièrement son installation ?*

Pour maintenir le bon fonctionnement de votre système d'assainissement non-collectif et augmenter sa durée de vie, un entretien régulier de votre fosse ou du décanteur est nécessaire. Les désagréments (odeurs, problèmes d'évacuation des eaux usées de l'habitation...) seront réduits et le milieu naturel sera préservé.

### ***A quelle fréquence ?***

- Filières traditionnelles : la vidange de la fosse toutes eaux doit intervenir dès que 50% du volume de cette dernière est occupé par de la boue (tous les 4 à 5 ans d'utilisation environ).
- Filières agréées : les fosses toutes eaux des filières agréées doivent être vidangées selon la fréquence déterminée par le constructeur qui est, pour la plupart des filières, bien inférieure à 4 ans.
- Microstations : la fréquence est aussi fixée par le constructeur et souvent inférieure à 2 ans voir 1 an.

### ***Par qui ?***

La vidange de votre fosse doit obligatoirement être effectuée par une entreprise disposant d'un agrément préfectoral.

### ***Le Service de vidange proposé par Moulins Communauté :***

Moulins Communauté a conclu un marché public avec une entreprise agréée spécialisée dans les vidanges des assainissements non-collectifs. Cette mise en concurrence a permis d'obtenir des tarifs avantageux au profit des usagers du territoire disposant d'une filière d'assainissement non collectif.

Ce service est basé sur le volontariat des usagers.

### ***Coordonnées***

SPANC de Moulins Communauté  
8 place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
03000 MOULINS

☎ 04 70 48 51 06

✉ [spanc@agglo-moulins.fr](mailto:spanc@agglo-moulins.fr)

## **Amicale des Anciens d'Aurouër**



L'Amicale compte à ce jour 85 membres.

Cette année elle a organisé :

- Une sortie dans le nord avec une journée à Bruges.
- Le barbecue du 23 juillet.



La traditionnelle brocante s'est déroulée pendant la fête patronale, le dimanche 10 septembre. Une sortie au cabaret Sancerrois est également prévue le jeudi 9 novembre (il reste des places). Un concours de belote sera organisé à la salle des fêtes le 12 novembre prochain.



Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 octobre auprès de Michel VILOTTE. Pour

terminer cette année, un repas à thème se tiendra le 3 décembre.

## Tennis de table

La section tennis de table d'Amifêtes propose une initiation à ce sport tous les lundis (hors vacances scolaires) de 18 à 19 heures pour les jeunes à partir de 8 ans et de 19 à 20h30 pour les adultes.

La section compte actuellement 21 joueurs dont 12 jeunes qui participent à divers championnats et tournois tout au long de l'année.

L'équipe 1 a terminé deuxième de sa poule et l'équipe 2 s'est classée 5<sup>ème</sup>.

Le club a remporté un titre de Champion d'Allier et un de Champion d'Auvergne et plusieurs places de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>. Un jeune a participé au Championnat de France à Ceyrat en mai 2023.

Le prix de la licence est de 65 euros pour les adultes et 42 euros pour les jeunes jusqu'à 17 ans.

Pour tout renseignement tel 04 70 43 35 43 ou 06 47 79 28 60



Championnat d'Allier en novembre 2022



Rencontre jeunes à Souvigny en juin 2023

## Amicale des Chasseurs

L'Amicale des Chasseurs organise des battues sur le territoire de la forêt communale. Chaque année une commission attribue des bracelets pour prélever un certain nombre de chevreuils et de sangliers. Ces prélèvements sont nécessaires pour le bon équilibre agro-sylvo-cynégétique. Le renard fait également partie des espèces très présentes sur le territoire de chasse. Ce sont également les membres de l'Amicale qui réalisent l'élagage des allées forestières. *N'hésitez pas à nous contacter pour une journée découverte, nous serons très heureux de vous recevoir !*



## Amifêtes

En 2022, Amifêtes a repris son activité par l'organisation de différentes manifestations.

En septembre 2022 et 2023, nous avons organisé la fête patronale avec un concours de labours, un repas champêtre suivi d'un bal et du traditionnel feu d'artifice.



Ces deux manifestations ont été une réussite avec une belle affluence de tracteurs au concours de labours ainsi qu'à la soirée clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Nous avons travaillé avec les écoles pour l'organisation du repas de Noël. Encore une fois, tout le monde a répondu présent, ce qui nous a permis, en collectant l'ensemble des bénéfices ainsi qu'une « petite rallonge de l'association », de verser une somme de 1000 euros à la coopérative scolaire et leur permettre d'envisager plus sereinement des sorties ou achats divers.

Cette opération a été renouvelée avec la kermesse le 30 juin 2023 où l'ensemble des bénéfices seront également reversés intégralement à l'école.

Le 14 juillet, Amifêtes a organisé une soirée Paëlla.

L'enjeu reste le même c'est à dire pouvoir faire vivre notre belle commune et en faire profiter l'école et donc nos enfants. L'effectif s'est enrichi avec de nouveaux bénévoles mais des bras supplémentaires sont toujours les bienvenus. Donc n'hésitez pas à nous rejoindre si ça vous dit !





## Souvenirs souvenirs !

### *Les méchouis au stade dans les années 80*



### *1989 : Bicentenaire de la révolution*





# Les infos pratiques

## **Horaires d'ouverture de la**

### **Mairie**

- lundi : de 13 h 30 à 18 h 30
- mardi, jeudi et vendredi : de 13 h 30 à 17 h 15
- Tél. : 04.70.43.30.75
- e-mail : mairie.aurouer@orange.fr

## **Les tarifs de location des salles**

- Salle polyvalente (pour les habitants de la commune)
  - 3 heures sans cuisine : 20 € (+ 30 € de chauffage)
  - 1 journée sans cuisine : 70 € (+ 50 € de chauffage)
  - 1 journée avec cuisine : 160 € (+ 50 € de chauffage)
  - 2 jours consécutifs avec cuisine : 220 € (+ 80 € de chauffage)
- Salle polyvalente (pour les non-résidents)
  - 3 heures sans cuisine : 50 € (+ 30 € de chauffage)
  - 1 journée sans cuisine : 100 € (+ 50 € de chauffage)
  - 1 journée avec cuisine : 220 € (+ 50 € de chauffage)
  - 2 jours consécutifs avec cuisine : 300 € (+ 80 € de chauffage)
- Cantine (réservée uniquement aux habitants de la commune)
  - 1 journée : 100 € (+ 18 € de chauffage)
  - 2 jours consécutifs : 150 € (+ 31 € de chauffage)

## **Les tarifs de la cantine scolaire (pour l'année scolaire 2023/2024)**

- 2,80 € pour les enfants
- 5,75 € pour les enseignants

## **Les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire**

- 1 enfant : Forfait de 30 € /mois
- 2 enfants : Forfait de 48 € /mois
- 3 enfants : Forfait de 63 € /mois
- Accueil occasionnel : 5,50 € /jour et par enfant

## **Le tarif des concessions au cimetière**

- Concession perpétuelle (2 m<sup>2</sup>) : 150 euros
- Concession trentenaire (2 m<sup>2</sup>) : 100 euros

## **L'inscription sur les listes électorales**

Toutes les personnes qui désirent se faire inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent le faire

durant toute l'année. Il suffit de se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité.

## **Ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères n'est pas assurée les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre. Elle est assurée normalement les autres jours fériés.

## **L'Assistante Sociale**

L'assistante Sociale, assure une permanence (sur rendez-vous) chaque mardi matin de 9 h 00 à 11 h 00 à la Mairie de Villeneuve-sur-Allier.  
Tél. 04.70.43.30.05.

Son bureau principal est situé au Centre Médico-social d'Avermes – Place Claude Wormser – Elle est joignable les autres jours de la semaine.  
Tél. 04.70.34.16.15.

## **Transport à la demande**

Le service réservations d'Aléo fonctionne toute l'année, sauf dimanches et jours fériés, du lundi au vendredi 8h-12h et 13h30-18h, le samedi 8h-12h. Pour cela, un seul numéro vert gratuit : 0800 20 24 43.

## **Les numéros utiles**

Mairie : 04.70.43.30.75  
Ecole : 04.70.43.31.23  
Salle polyvalente : 04.70.43.32.81  
Cantine – Accueil de loisirs périscolaire : 09.79.06.65.79  
Syndicat des Eaux de Trévol : 04.70.46.81.90  
Déchetterie d'Avermes : 04.70.42.67.88 (fermée les lundis)  
ERDF - dépannage électricité : 0810 333 003  
SAMU : 15  
Gendarmerie : 17  
Pompiers : 18  
Médecin d'astreinte du secteur : 04.70.48.57.87 (le 15 étant désormais réservé uniquement aux appels d'urgence)

## **Le recensement militaire**

Dès l'âge de 16 ans, les jeunes (garçons et filles) doivent obligatoirement se présenter à la Mairie afin de se faire recenser pour ensuite participer à la « Journée d'Appel ».

